

Les banques publiques algériennes et le risque de crédit : enquête de terrain

Algerian public banks and credit risk: field survey

MAROUF Fatima Zahra ^{*1}, Zeyneb ³,

¹ Université de MONS, Belgique, Fatima.MAROUF@student.umons.ac.be

² Université de Tlemcen, Algérie, Zeynebguellil@yahoo.fr

2022-12-09

Date de réception: 2022-11-09 Date de révision: 10-11-2022 Date d'acceptation: 09-12-2022

Résumé

Cet article a pour vocation d'appréhender les pratiques de la gestion et de l'évaluation du risque de crédit dans les banques publiques algériennes tout en identifiant les facteurs qui influencent la production et l'accumulation des créances non-productives. À cette fin nous avons opté par une étude qualitative par une enquête de terrain à travers des entretiens semi-directifs auprès des banquiers issus des banques publiques algériennes. L'analyse de données issues de cette enquête a été réalisée à l'aide du logiciel NVIVO. Les résultats montrent que les problèmes auxquels les banquiers interviewés sont exposés sont d'ordre informationnel, qui au final se répercute négativement sur le portefeuille crédit des banques publiques algériennes et alimente les créances douteuses.

Mots clés : Risque de crédit, banque publique, recherche qualitative.

Abstract

This article aims to understand the practices of credit risk management and assessment in Algerian public banks to identify the determinants of non-performing claims. To this end we opted for a qualitative study by a field survey through semi-structured interviews with bankers from Algerian public banks. The data from this survey was analyzed using NVIVO software. The results of this study show that the problems to which the bankers interviewed are exposed are of an informational nature. This state of affairs accentuates the informational deficit by aggravating the risk of anti-selection and moral hazard, which ultimately has a negative impact on the credit portfolio of Algerian public banks and fuels bad debts.

Keywords: Credit risk, public bank, qualitative research.

*Corresponding Author

1. Introduction:

Le risque de crédit de la banque commerciale se confond généralement avec le montant des créances non productives (Dwihandayani, 2016). De plus, nombreux sont les travaux menés sur les déterminants du risque de crédit et les causes de défaillance bancaire qui attestent que les établissements défaillants détiennent une grande proportion des créances non-productives, en particulier pendant les épisodes de crises systémiques (Priyadi, Utami, Muhammad, & Nugraheni, 2021). La solvabilité de la banque commerciale dépendrait donc d'une bonne gestion du risque de crédit (Ayodele, Olaoye, & Afolabi, 2021).

En outre, afin d'atténuer le risque de crédit, l'identification des causes responsables de l'accumulation des créances non productives semble être une étape primordiale. En effet, la littérature attribue la production et l'accumulation des créances non productives, d'une part, aux facteurs internes et externes à la banque Pluskota (2021), et, d'autre part, au déficit informationnel qui caractérise la relation entre les deux parties.

En Algérie, les banques interviennent pour une grande part dans le financement de l'économie. En effet, le système bancaire algérien est prédominé par les banques publiques algériennes. Sur le plan de la qualité de leurs portefeuilles de crédit, la Banque d'Algérie a démontré l'importance du taux des créances non productives détenues par les banques publiques sur les entreprises privées et les ménages. En effet, le taux des créances non productives enregistré par le secteur privé s'est élevé à 12,69% fin 2018 et 12,95 % fin 2017, pour s'établir à 12,08 % fin 2016. De ce fait, la proportion des créances non productives reste encore élevée.

Le rôle important que joue le risque de crédit a ravivé l'intérêt pour appréhender le processus de la gestion et de l'évaluation du risque de crédit dans les banques publiques algériennes tout en identifiant les facteurs qui influencent la production et l'accumulation des créances non-productives. C'est pour cette raison que nous estimons que cette étape s'avère être le point de départ d'une saine gestion du risque de crédit. Raison pour laquelle notre problématique s'articulera autour de la question de recherche suivante : Quels sont les problèmes auxquels les banques publiques algériennes sont exposées dans la gestion et l'évaluation du risque de crédit ? Afin d'atteindre cet objectif, cette étude s'est appuyée sur une enquête de terrain

auprès des différents acteurs du contrat de crédit. Nous avons ainsi mené des entretiens semi-directifs auprès de 31 banquiers. Dans la section suivante nous avons cerné le corpus théorique nécessaire à notre raisonnement. Tandis que la méthodologie, l'analyse et la discussion de résultats sont détaillées dans la troisième section. Nous poursuivons par la conclusion.

2. Revue de la littérature :

Nombreuses sont les études empiriques qui ont été réalisées pour identifier les causes de la production et l'accumulation des créances non productives. Dans cette optique, l'accumulation des créances non productives est attribuée de ce fait au cycle économique (Chortareas, Magkonis, & Zekente, 2020). En effet, la relation entre les variables macroéconomiques et la qualité des crédits a été la préoccupation de nombreux chercheurs. À titre d'exemple nous citons, Pluskota, (2021) sur les systèmes bancaires des pays de l'Europe centrale et orientale, Bai (2021) sur le système bancaire aux Etats-Unis, Romdhane & Kenzari (2020) sur le système bancaire tunisien. Ainsi, dans une situation économique de reprise, le niveau de créances non productives est faible. Au cours de cette période, les emprunteurs ont donc à leur disposition suffisamment de flux financiers pour couvrir leurs dettes. Cependant, si la période de reprise persiste, le taux de crédit octroyé aux mauvais emprunteurs augmente, ce qui peut engendrer l'augmentation du risque de crédit.

De plus, d'autres études montrent qu'il existe également des facteurs internes à la banque susceptibles d'expliquer l'accumulation des créances non productives. Dans cette logique, citons les études réalisées par Khan, Siddique, & Sarwar (2020) sur le système bancaire au Pakistan et par Rachman, Kadarusman, & Anggriono (2018) sur le système bancaire en Indonésie. En effet, ces études estiment que les facteurs internes – à niveau de porosité élevé - explicatifs des créances non productives sont les suivants : la mauvaise sélection des emprunteurs, la mauvaise analyse de la viabilité des projets ; à cela peuvent s'ajouter : le taux d'intérêt élevé, le manque de suivi des emprunteurs, le manque de suivi des garanties, les concentrations et les importantes corrélations dans les portefeuilles de crédit des banques, le manque de compétence des agents de crédit et l'augmentation de taux de crédit alloué à l'économie.

En outre, au-delà des facteurs internes et externes à la banque, de nombreuses recherches montrent que le risque de crédit est également attribué au déficit informationnel (le partage inégal d'informations entre deux parties). C'est notamment le cas des recherches menées par Castillo, Mora-Valencia, & Perote (2018).

Dans cette perspective, en théorie l'exposition de la banque à l'opacité de la structure informationnelle des PME accentue l'asymétrie d'information, ce qui aggrave le risque d'anti-sélection (Akerlof G. A, 1970 et Stiglitz & Weiss, 1981) ainsi que le risque d'aléa moral (Berger & Black, 2011 ; Bassolé, 2006 ; Stiglitz, 1990). Par conséquent, engendre l'augmentation du risque de crédit (Islam & Nishiyama, 2019). L'asymétrie informationnelle qui caractérise le marché de crédit entrave donc le processus de l'évaluation et de la bonne (saine) gestion du risque de crédit (Arifin & Priyono, 2020).

De plus, dans un contexte d'opacité informationnelle, la production et l'accumulation du risque de crédit selon les développements de (Kornai, Maskin, & Roland, 2003) est également la conséquence du syndrome de « la contrainte budgétaire molle¹ ». En effet, dans une économie dite socialiste qui tente la transition vers une économie de marché et plus particulièrement dans les firmes publiques, dans une situation d'aléa moral, les banques publiques financent ex-ante des investissements non rentables. Ensuite, les banques continuent de refinancer ces investissements au détriment de la qualité de ces projets dans l'espoir que ces entreprises vont rembourser leurs crédits. Ce qui permettrait de récupérer la mise initiale. Ainsi, les conséquences de cette contrainte budgétaire molle exercée sur les banques publiques sont susceptibles d'accroître le taux des créances douteuses Maurel & Pernet (2021). Étant donné que la banque ne peut pas agir directement sur les facteurs externes, la minimisation du risque de crédit dépend dès lors du développement de son processus de gestion et d'évaluation du risque de crédit. Dans cette perspective, l'approche théorique de l'intermédiation financière met en évidence la supériorité des banques dans la réduction du déficit informationnel (Tfaily, 2017). Cette

¹ Le concept de la contrainte budgétaire molle est associé au refinancement des entreprises qui enregistrent une situation de non-solvabilité qui persiste (Maurel, 2006). Elle fait référence à une situation où les entreprises qui sont perpétuellement en difficulté financière et qui cesseront d'exister tôt ou tard peuvent être sauvées. Soit par un refinancement, ou par un allègement de taxe sinon par des subventions. Ces entreprises survivent donc grâce au relâchement de la contrainte budgétaire.

supériorité résulte de la capacité à mettre en place un processus qui lui permet d'atténuer le risque de crédit tout au long des différentes phases de la vie de crédit. Ce processus est fondé sur la collecte et le traitement de l'information ainsi que sur le suivi des crédits octroyés (Bordes, Hautcoeur, Labarthe, & Ragot, 2013). Par conséquent, la minimisation des différents risques véhiculés par l'opacité informationnelle est conditionnée à la mise en place par la banque des mécanismes de résolution (Vilanova & Lobe, 2015) : des mécanismes productifs d'informations (l'offre de contrat révélateur par la banque), des mécanismes incitatifs (l'introduction des contrats susceptibles d'inciter l'emprunteur à respecter ces engagements) ainsi que des mécanismes de contrôle (de monitoring). En effet, l'efficacité de ces mécanismes de résolution dépend de la capacité de la banque à collecter et à traiter l'information provenant de différentes sources (internes et externes, publiques et privées). Cette diversité de sources pour le recueil d'informations permet à la banque de réaliser un exercice d'agglomération : hard (quantitatives) et soft (qualitatives). Par ailleurs, compte tenu des avantages de chacune d'entre elles et afin de mieux les exploiter la banque commerciale est incitée à les combiner.

En outre, la minimisation du déficit informationnel se réalise également à travers la prise en compte des différents mécanismes de réduction de ce déficit, et notamment le capital social (Madouche, Karim, & Bia, 2018). Ainsi, le financement « relationnel » permet la constitution d'une relation à long terme avec les emprunteurs, ce qui favorise le filtrage (screening) des emprunteurs potentiels et leur surveillance (monitoring) (Vigneron, 2014 ; de La Bruslerie, 2014). Le capital social représente donc pour l'individu un avantage informationnel comme en attestent différentes études (Mbama & Abe, 2020). Ces auteurs estiment que la confiance entre le prêteur et l'emprunteur est, d'une part, positivement liée à la décision d'octroi de crédits et, d'autre part, elle est négativement liée au risque des PME. En d'autres termes, la relation représente un moyen de réduction du déficit informationnelle et permet l'accès des PME au financement bancaire (Sakawa & Watanabel, 2021). De plus, selon Ferrary, (1999), outre le capital social qui constitue une évaluation sociale des risques (*une dépersonnalisation de l'évaluation du risque*), il existe un autre moyen de réduction du risque de crédit : l'instrumentation de l'évaluation du risque. En effet, la banque exploite différents outils d'aide à la prise de décisions

Remache & Hidouci, (2019) et des méthodes fondées principalement sur l'identification de la probabilité de défauts (prédiction du risque de crédit) en partant de l'utilisation d'un simple diagnostic financier basé sur l'analyse traditionnelle jusqu'à l'exploitation d'autres outils plus sophistiqués (scoring, système expert, système de neurones... etc.).

En outre, de nombreuses études ont été réalisées sur les méthodes d'évaluation du risque de crédit (la probabilité de défaut) visant à analyser l'impact du risque de crédit dans le déclenchement des crises financières (Lotfi & Hicham, 2021). De plus, bien que la banque mette en place différents mécanismes de résolution pour faire face au risque de crédit, selon Akonzo & Mwachimwaru, (2019), l'emprunteur peut également contribuer à l'atténuation de ce risque en signalant la qualité de son projet par le biais de divers outils. Il s'agit en effet, de la structure financière de l'entreprise (Lobez, 1997), de la structure de la propriété (Vilanova & Lobez, 2015), de la politique de distribution de dividendes (Galai & Wiener, 2015) ainsi que les garanties (Berger & Black, 2011). Ceux-ci représentent des moyens de communication entre l'emprunteur et la banque, ce qui leur permet de se distinguer des mauvais emprunteurs en favorisant la réduction du risque de crédit. Ainsi, par les différentes pratiques précédemment citées, la banque parvient à sélectionner les bons emprunteurs, à rassembler les garanties qui servent à la couverture du risque de crédit et à surveiller les emprunteurs, ce qui lui permet au final de réduire son risque de contrepartie et de favoriser l'accès au crédit bancaire.

3. Méthodologie, analyse et discussion des résultats:

3.1. Méthodologie :

Nous avons mené une recherche qualitative descripto-exploratoire basée sur un raisonnement par déduction. Plus particulièrement, nous avons procédé par une enquête de terrain via 31 entretiens semi-directifs au niveau des banques publiques algériennes. Après la réalisation des entretiens semi-directifs, nous sommes ensuite passés à l'étape de la retranscription intégrale des entretiens ce qui a permis de construire le compte rendu de terrain sur lequel a porté tout le processus d'analyse des données à travers l'analyse de contenu thématique. Cette technique d'analyse de contenu thématique consiste, selon Blanchet & Gotman (2010), à découper transversalement ce qui ressort des entretiens, en se référant au même thème. Ainsi, Negura

(2006) estime que la réalisation de cette analyse requiert deux étapes : **la thématisation du corpus** Vernet & Giannelloni (2019). Ce qui permet la constitution de la matrice qui fera ensuite l'objet de **l'analyse thématique de la matrice et à la rédaction du Rapport de synthèse**. En effet, cette étape se réalise également en deux phases : *une relecture verticale*, elle consiste en une analyse réalisée au sein de la même entrevue qui vise l'identification de la couverture par l'analyse des items issus de la codification en déterminant l'éventuelle présence des différents items dans la perception des interviews par la constitution d'une fiche de synthèse relative à chaque interview. Ensuite, *une relecture transversale* qui consiste en la comparaison des verbatims qui relèvent du même thème mais qui peuvent être issus de différentes interviews. Ainsi, nous identifions les points de divergence et de convergence par le rapprochement des différentes réponses. Ensuite, nous passons à l'étape de la quantification. Qui consiste en effet, en la comparaison entre les entrevues en termes de fréquence d'apparition de thèmes. Afin d'appliquer ces étapes nous avons eu recours au logiciel d'analyse qualitative Nvivo12.

3.2. Analyse et discussion des résultats :

Afin de se forger une image globale de l'échantillon de l'étude², nous avons synthétisé les résultats sur les caractéristiques de nos interviewés auprès desquels l'enquête a été réalisée.

3.2.1. La typologie des interviewés :

Les constats qui émergent de l'analyse de la typologie des 31 interviewés montrent que bien que les entretiens ont été réalisés auprès des directeurs des agences et des chefs services de crédit, majoritairement l'enquête a été réalisée auprès des chargés d'étude de crédit. De plus, quoique que la majorité de ces répondants opèrent au niveau des agences de banques, l'enquête a touché également le niveau des directions régionales des banques publiques algériennes. De ce fait, les entretiens ont donc été réalisés auprès de différents profils d'acteurs qui contribuent de manière directe à la mise œuvre du processus de la gestion et de l'évaluation du risque de crédit. Cela nous renseigne sur la diversification de l'échantillon

Les 31 entretiens ont été définis par la prise en considération du principe de la saturation empirique selon la méthode de (Miles & Huberman, 2003).

de l'étude ayant permis de renforcer la collecte des informations sur le processus de la gestion et de l'évaluation du risque de crédit. De plus, ces résultats renforcent la légitimité de l'étude. En effet, comme les directions régionales regroupent un ensemble important d'agences, elles reçoivent les consolidés des dossiers de crédit. Cela permet de se constituer une image globale et détaillée du risque de crédit dans les banques publiques algériennes. Aussi, les résultats indiquent également que la majorité des interviewés disposent d'une expérience de plus de huit ans dans le domaine bancaire. Ce résultat montre que l'enquête a été réalisée auprès des personnes qui ont une expérience dans le domaine bancaire et qui possèdent des connaissances pointues que nous pouvons essayer de capter lors de nos entretiens. En outre bien que les répondants aient bénéficié de formations dans le domaine bancaire, l'ensemble des interviewés n'ont pas suivi des formations sur la gestion et l'évaluation du risque de crédit en particulier. Ces résultats montrent en effet, que les interviewés ont acquis leurs connaissances sur le risque de crédit seulement au travers de leurs expériences sur le terrain. Ceux-ci insistent sur le manque des connaissances, susceptible d'expliquer l'augmentation du risque de crédit dans les banques publiques algériennes.

3.2.2. Les résultats empiriques de l'étude sur le risque de crédit dans les banques publiques algériennes :

- *L'analyse et la discussion de la première matrice relative à la phase avant l'octroi de crédit :*

À la suite des résultats de l'analyse de la matrice de corpus relatif à la phase préalable à l'octroi du crédit, nous estimons que, pendant la phase « Avant l'octroi de crédit », l'étape de la collecte des informations est considérée comme cruciale pour une bonne gestion et évaluation du risque de crédit. Cette catégorie est évoquée 226 fois (44,75%) pour l'ensemble des autres catégories. Ce résultat rejoint ceux tirés des conclusions théoriques selon lesquelles l'information est la matière première au départ de laquelle le banquier va se baser pour la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion et d'évaluation du risque de crédit.

De plus, au sein de la catégorie « les sources de collecte d'informations », les résultats montrent que les interviewés se basent sur la collecte des informations « Pour l'identification du potentiel emprunteur », cette sous-catégorie a été évoquée 208 fois (soit 41,19%) tandis que la sous-catégorie «

Pour l'identification du projet » est évoquée 18 fois, soit 3,56%. Bien que le banquier (dans les banques publiques algériennes) se serve, dans son évaluation, du risque de crédit de l'étude technico-économique présentée par le potentiel emprunteur, il ne la considère cependant pas comme une source nécessairement fiable. Selon les interviewés, ces études technico-économiques manquent d'exactitude car elles sont réalisées par des comptables et pas par l'emprunteur lui-même. Les verbatims suivants reflètent ce constat :

« On enregistre un manque de base de données qui nous facilite cette opération, et pour cela on se base sur l'étude technico-économique présentée par le client qui n'est pas vraiment exacte »

En outre, au regard de ce constat, nous concluons que cette sous-catégorie est marginalisée par rapport à la sous-catégorie « Pour l'identification du potentiel emprunteur ».

Ensuite, au sein de cette dernière catégorie, les résultats indiquent que les banquiers donnent plus d'importance à la collecte des informations sur la nouvelle relation contrairement à l'ancienne relation. En effet, la sous-catégorie « Pour la nouvelle » est évoquée 108 fois, (soit 21,39%) comparativement à la sous-catégorie « Pour l'ancienne relation » qui est évoquée 100 fois, soit 17,03%. Ce constat s'explique par le fait que les banquiers détiennent naturellement plus d'informations en cas de relation longue avec le débiteur. Le verbatim qui suit reflète ce constat :

« Contrairement à l'ancienne, pour la nouvelle relation, je n'ai rien sur elle, c'est normal que j'essaie de collecter le maximum de l'information »

En analysant plus en profondeur les résultats des composantes de ces deux dernières sous-catégories, on constate qu'au sein de la sous-catégorie « Pour la nouvelle relation », les banquiers considèrent que l'entretien présente un élément important pour la collecte d'informations sur la nouvelle relation. Cet élément est évoqué 68 fois, (soit 13,47%) par les interviewés. Le verbatim suivant illustre cet état de fait :

« Le banquier doit vérifier cet élément surtout avec la nouvelle à travers l'entretien avec l'emprunteur car je ne me vois pas accorder un crédit à une personne qui ne maîtrise pas son domaine »

Les deux autres sous-thèmes qui constituent cette sous-catégorie (la vérification à la centrale des risques et des impayés et la vérification au

niveau des impôts et taxes) sont évoqués respectivement 23 fois, soit 4,55% et 17 fois, soit 3,37%.

Par ailleurs, contrairement à la nouvelle relation, pour l'analyse au sein de la sous-catégorie « Pour l'ancienne relation », le banquier se focalise sur la vérification des anciens engagements dans sa collecte d'informations pour l'évaluation du risque de crédit. Cette catégorie a été évoquée 71 fois, soit 14,44%. Les autres vérifications (la centrale des risques et des impayés et la vérification au niveau des impôts et taxes) ne se sont évoquées que 15 et 13 fois.

Dans le même ordre d'idée, et concernant la seconde catégorie « l'analyse et l'évaluation du risque de crédit » qui constitue cette matrice, la sous-catégorie « le diagnostic financier comme principale méthode d'évaluation du risque de crédit » est évoquée à 85 reprises, soit 16,83%. En effet, compte tenu de l'absence de notation interne et du manque d'agence de notation en Algérie, l'unique méthode sur laquelle les banques publiques algériennes se basent pour l'identification de la probabilité du non-remboursement de crédit est le diagnostic financier ». Les verbatims suivants appuient ce résultat :

« Pour l'analyse financière, on utilise la simple méthode d'analyse financière les ratios classiques déjà définis par notre système »

De plus, en poursuivant l'analyse au sein de la même sous-catégorie, nous remarquons que « l'insuffisance de l'information pour l'analyse du risque de crédit et de la viabilité technique, commerciale et de marché du projet » a également été soulignée par les interviewés. Elle représente un obstacle majeur pour l'évaluation du risque de crédit, puisqu'elle a été évoquée 55 fois, soit 10,89%. Ce constat rejoint celui précédemment émis et relatif à l'étude technico-économique qui est considérée comme un élément marginal pour l'évaluation du risque de crédit dans les banques publiques algériennes. Les verbatims suivants issus de la retranscription des différentes interviews de l'étude reprennent ce constat :

« Pour vérifier l'étude de marché ainsi que la vérification des documents présentés par l'emprunteur, on se base nos recherches personnelles ».

En outre, concernant l'analyse des résultats de la troisième et de la dernière catégorie « les conditions d'octroi de crédit », nous remarquons que la sous-catégorie « les garanties comme condition d'octroi de crédit » est évoquée 56 fois, soit 11,69%. Néanmoins, bien que cette sous-catégorie soit

considérée indispensable pour l'octroi de crédit, elle n'est pas révélatrice du risque de crédit, comme le soulignent les conclusions théoriques. En effet, les banques publiques algériennes ne considèrent pas risqués les emprunteurs qui présentent d'importantes garanties. Bien au contraire, ils les estiment comme de bons emprunteurs, les verbatims ci-après attestent ce résultat : *« Non pas du tout risqué, en fait s'il croit à son projet donc il ne va pas refuser, surtout que s'il a des biens autres que sa maison ».*

De plus, la sous-catégorie « l'importance de l'apport personnel » est évoquée 51 fois, soit 10,10% : les banques publiques algériennes considèrent cet élément comme crucial pour l'octroi de crédit. Toutefois, cette préférence peut être différenciée par type de relation. Selon les déclarations des interviewés, cet élément peut faire l'objet de négociations au profit de l'ancienne relation à partir de laquelle la banque détient plus d'informations tout en prenant en compte la valeur des garanties présentées par le potentiel emprunteur. Ce résultat conforte donc la conclusion théorique selon laquelle la relation entre la banque et l'emprunteur est un élément avantageux pour l'octroi de crédit. La négociation de l'apport personnel au profit de l'ancienne relation n'est pas possible pour la nouvelle relation, les verbatims suivants reflètent ce constat :

« Pour une nouvelle relation, le banquier exige l'implication maximale de l'emprunteur au capital, car s'il sera engagé avec son propre argent, il sera donc dans l'obligation de maximiser ses efforts afin qu'il ne perde pas son argent ».

En outre, s'agissant de la seconde sous-catégorie « l'implication massive de l'État dans l'application de la politique d'octroi de crédit (du taux d'intérêt fixé par la Banque d'Algérie) » et qui est évoquée 32 fois, soit 6,34%, nous constatons que les banques publiques algériennes ne disposent pas d'influence. Les verbatims suivants reprennent ces constats :

« Pour une ancienne ou une nouvelle relation le taux d'intérêt exigé pour le crédit d'investissement est fixé. Il existe tout de même des taux bonifiés ».

- L'analyse et la discussion de la seconde matrice relative à la phase après l'octroi de crédit et avant la mobilisation du crédit :

En se référant aux résultats de cette matrice, nous remarquons que la sous-catégorie «Le recueil des garanties » est évoquée 64 fois par les interviewés, soit 58,18%, ce qui nous renseigne sur l'importance des garanties dans l'octroi de crédit pour les banques publiques algériennes. Ce résultat rejoint

celui précédemment évoqué au niveau de la sous-catégorie « Les garanties comme condition d'octroi de crédit » qui compose la matrice « avant l'octroi de crédit ». Bien qu'en général les garanties soient importantes pour bénéficiaire d'un crédit bancaire, la garantie de l'actif qui fait l'objet de financement est considérée également comme un élément crucial pour les deux relations. Cet élément a été évoqué 20 fois, soit 18,18%. Les verbatims suivants reflètent ces résultats :

« Très important pour les deux cas, on ne peut pas discuter ce point, car c'est une mesure exigé par la banque »

Dans le même ordre d'idée, l'analyse de cette catégorie nous renseigne également sur l'importance de la signature de la convention qui lie la banque et l'emprunteur. Conformément aux conclusions théoriques, cette dernière joue le rôle d'élément incitatif. Étant donné les différentes clauses qui la constituent, elle incite l'emprunteur au respect de ces engagements vis-à-vis de la banque. Les verbatims suivants démontrent cet intérêt :

« Dans le cadre d'un crédit d'investissement, un contrat est rédigé et qui reprend l'ensemble des conditions de crédit octroyé ».

- L'analyse et la discussion de la troisième matrice relative à la phase après la mobilisation du crédit :

En analysant les résultats de cette matrice, on constate que la sous-catégorie « la visite du siège social pour le constat d'acquisition des équipements et du démarrage de l'activité » a été évoquée 41 fois par l'ensemble des interviewés, soit 26,97%, comparativement à celle de « la consultation de l'échéance de remboursement » qui a été évoquée 18 fois, soit 11,84%. La sous-catégorie « la difficulté de procédure du suivi des projets financés » a été évoquée 17 fois, soit 11,18%. Ce résultat s'explique par le fait qu'après la mobilisation du crédit et à l'exception, d'une part, du constat d'acquisition des équipements financés par le banquier et, d'autre part, de la vérification de l'échéance du remboursement pour la vérification d'une éventuelle matérialisation du risque de crédit, le banquier procède au suivi des entreprises financées uniquement selon le montant de crédit (en raison des difficultés liées au suivi des projets financés), notamment pour le suivi des projets réalisés dans le cadre des dispositifs de la création des PME, ainsi que pour l'absence de cellule de suivi. Les banques publiques algériennes réalisent occasionnellement le suivi des grandes entreprises. Ce

constat, est souligné par la sous-catégorie évoquée 17 fois, soit 11,84%. Les verbatims suivants reflètent ce constat :

« *Oui, mais c'est selon l'importance du montant de crédit, généralement une seule fois après l'octroi du crédit sinon en cas de litige.* »

En outre, en rassemblant les trois matrices relatives aux différentes phases de la vie du dossier de crédit, nous avons synthétisé les différents résultats de ces trois matrices. En effet, les résultats montrent que la phase « avant l'octroi de crédit » est considérée comme la plus importante : elle a été évoquée 505 fois pour l'ensemble des interviews, soit 74,16%. Ce constat s'explique par l'importance de cette phase dans le processus de la gestion du risque de crédit bancaire à laquelle les banques doivent être attentives.

- ***L'analyse et la discussion des résultats relatifs aux difficultés rencontrées au cours des différentes phases d'octroi de crédit***

Les résultats de l'étude montrent que les principales difficultés rencontrées par les banques publiques algériennes durant le processus de gestion et évaluation du risque de crédit :

L'insuffisance de l'information pour l'évaluation du risque de non-remboursement. Le manque de bureau de partage d'information sur les potentiels emprunteurs. L'absence des méthodes sophistiquées relatives à l'estimation du risque de crédit. L'implication massive de l'État dans la politique d'octroi de crédit bancaire (notamment les conditions d'octroi de crédit (crédits privilégiés) ainsi que le refinancement des micro-entreprises en difficultés, ainsi que la lenteur des procédures de suivi des projets financés par les banques publiques algériennes. Selon ces résultats l'insuffisance de l'information pour l'évaluation du risque de non-remboursement à laquelle les banques sont exposées est considérée comme un facteur expliquant le risque de crédit dans les banques publiques algériennes : le manque d'information sur les emprunteurs dans les banques publiques algériennes, les expose aux difficultés d'évaluation du risque de crédit, ce qui aggrave l'asymétrie d'information ex-ante et accentue le risque d'anti-sélection qui engendre le risque de crédit. Ces résultats corroborent ceux de l'étude réalisée par Djine (2009) qui estime que le déficit informationnel est susceptible d'accentuer l'asymétrie d'information qui aggrave le risque d'anti-sélection, ce qui engendre finalement l'augmentation du risque de crédit. Les résultats émergent également le constat selon lequel, parmi les principales difficultés rencontrées par les

banquiers, le manque des bureaux de partage d'information sur les potentiels emprunteurs ressort. En effet, à l'exception de la centrale des risques de la Banque d'Algérie, il n'existe pas à ce jour, en Algérie, des bureaux de partage d'informations. Dans cette perspective, ce résultat rejoint ceux de l'étude comparative entre des économies des pays qui enregistrent des taux convergents de PIB (étude réalisée par la Banque Mondiale en 2005 sur le niveau de partage de l'information entre les prêteurs (concernant les caractéristiques des emprunteurs). Afin de mieux cerner les réalités de l'information financière en Algérie, une démarche de comparaison avec d'autres économies aux profils similaire en matière de PIB (la Tunisie et le Maroc) a été réalisé. Les résultats ont révélé qu'en Algérie on constate une forte absence des structures de partage et de diffusion d'informations sur le crédit. Ainsi, l'Algérie enregistre un retard en matière de partage d'informations sur le crédit, son indice sur l'information du crédit est de 0 sur une échelle de 6. Ces indicateurs n'ont pas changé entre 2005 et 2011, l'indice de couverture par le registre public était de 0.3 sur 6 en 2011 (Karim, 2013). Ce constat entrave l'évaluation du risque de crédit et accentue le risque d'anti-sélection qui engendre la production et l'accumulation du risque de crédit. Ce résultat rejoint ceux de (Boateng, Asongu, Akamavi, & Tchamyu, 2018). Ces auteurs estiment que le partage d'informations sur les emprunteurs réduit la production et l'accumulation des crédits non remboursés.

Selon les résultats de cette étude, nous constatons aussi que l'absence de méthodes sophistiquées relatives à l'estimation du risque de crédit représente également une des difficultés rencontrées par les banques publiques algériennes. En effet, pour estimer le risque de crédit de ses potentiels emprunteurs, les banques publiques algériennes se basent uniquement sur l'analyse traditionnelle fondée sur l'analyse des ratios financiers. D'une part, les limites de cette méthode entravent le processus de l'évaluation du risque de crédit, ce qui est susceptible d'alimenter les créances douteuses (Chibel, Bamousse, & El Kabbouri, 2018). D'autre part, l'absence des méthodes développées pour l'évaluation du risque de défaut incite les banques publiques algériennes à appliquer la méthode Standard, aggravant ainsi le rationnement de crédit pour les PME.

Par ailleurs, l'implication massive de l'État dans la politique d'octroi de crédit bancaire (notamment les conditions d'octroi de crédit privilégié ainsi

que le refinancement des micro-entreprises en difficultés) est considérée par les banquiers interviewés comme une difficulté rencontrée. Nous observons cet état de fait dans le cas des prêts accordés par les différents dispositifs d'aide à la création des PME, ce qui permet l'accès des micro-entreprises - à moindres coûts - au financement bancaire (un apport personnel de 1%, absence de garanties à l'exception de la garantie d'actif ainsi qu'un différé de paiement de crédit bancaire de 8 ans). Ces conditions sont d'application depuis 2011 et ont été modifiées en 2021 (un apport personnel de 5%, absence de garanties à l'exception de la garantie d'actif ainsi qu'un différé de remboursement de crédit de 18 mois).

De plus, les PME créées dans le cadre de ce dispositif et qui ont enregistré des créances non remboursées ont bénéficié récemment d'un refinancement par un arrêté interministériel le 26 septembre 2021 qui a fixé les conditions et les modalités du refinancement des micro-entreprises en difficultés. Ces résultats sont confirmés, d'une part, par les études de (Joseph, Edson, Manuere, & Clifford, 2012) qui estiment que, dans les pays africains, les causes susceptibles d'expliquer l'accumulation des créances non productives sont attribuées aux prêts privilégiés ainsi qu'à l'implication massive du gouvernement dans la politique d'octroi de crédit des banques. Elles peuvent être également expliquées par l'impact du syndrome de contrainte budgétaire « molle » (Kornai, Maskin, & Roland, 2003). Selon ces auteurs, dans des pays à économies dites socialistes en transition vers l'économie de marché, dans un contexte d'asymétrie d'information, les banques publiques continuent de refinancer des investissements au détriment de la qualité de ces derniers, dans l'espoir que ces entreprises remboursent leurs crédits. Ainsi, la contrainte budgétaire molle exercée sur les banques publiques est susceptible d'accroître le taux des créances douteuses (Maurel & Pernet, 2021). Outre ces précédentes difficultés rencontrées par les banques publiques algériennes, les résultats mettent aussi en évidence la lenteur des procédures de suivi des projets financés par les banques publiques algériennes. Ces résultats rejoignent ceux de l'étude réalisée par Podpiera & Weill, (2008) qui démontrent que le manque de suivi ou l'incapacité à surveiller les emprunteurs représente un des facteurs explicatifs du risque de crédit : le manque de suivi implique des coûts d'exploitation et des pertes importantes au niveau du capital et donc une

mauvaise gestion, ce qui engendre le risque de crédit (Cieply & Grondin, 2000).

4. Conclusion:

Les résultats de cette étude démontrent que, dans la mise en place des différentes étapes du processus de la gestion et l'évaluation du risque de crédit, les banques publiques algériennes sont exposées aux difficultés suivantes qui sont susceptibles d'expliquer le risque de crédit dans le secteur public algérien : L'insuffisance de l'information pour l'évaluation du risque de non-remboursement. Le manque de bureau de partage d'information sur les potentiels emprunteurs. L'absence des méthodes sophistiquées relatives à l'estimation du risque de crédit. L'implication massive de l'État dans la politique d'octroi de crédit bancaire, notamment les conditions d'octroi de crédit (crédits privilégiés) ainsi que le refinancement des micro-entreprises en difficultés. Et la lenteur des procédures de suivi des projets financés par les banques publiques algériennes. Par ces résultats nous démontrons que les problèmes auxquels les banquiers interviewés sont exposés sont principalement d'ordre informationnel. Dans ce contexte, la réduction du risque de crédit dépend donc de la capacité de la banque à collecter, à traiter et à gérer l'information. Cette recherche peut conduire à plusieurs voies de recherche ultérieure. Il pourrait s'avérer pertinent de réaliser des études permettant d'identifier les facteurs macroéconomiques et microéconomiques du risque de crédit dans les banques publiques algériennes. Nous pourrions également envisager un gonflement de l'échantillon mobilisé en réalisant une distinction entre les pratiques retenues par les banques publiques versus privées dans le contexte algérien. Des comparaisons internationales pourraient être aussi envisagées. En fin, il pourrait s'avérer pertinent de réaliser des entretiens auprès des PME financées par les banques publiques algériennes et qui enregistreraient des créances douteuses.

5. Liste Bibliographique:

Akerlof, G. A. (1970.). The Market for «Lemons»: Quality Uncertainty and the Market Mechanism. *in Quarterly Journal of Economics* , 84 (3), 488-500.

Akongo, C. R., & Mwachimwaru, M. R. (2019). Analyse des déterminants d'octroi de crédits bancaires aux PME en Algérie: Cas de la BADR-Banque agence n° 580 de Tizi-Ouzou . *Doctoral dissertation, Université Mouloud Mammeri* .

Arifin, A., & Priyono, R. (2020). Adverse Selection and Moral Hazard: The Evidence on Business Lending of Micro and Small Enterprises in Banyumas and

Purbalingga Working Areas. *International Journal of Business & Management Science* , 10 (2), 135-146.

Ayodele, O. E., Olaoye, A. F., & Afolabi, B. (2021). Impact of credit risk on bank performance in Nigeria. *International Journal of Management (IJM)* , 12 (3), 165-174.

Bai, H. (2021). Unemployment and credit risk. *Journal of Financial Economics* , 142 (1), 127-145.

Bardin, L. (2001). *L'analyse de contenu* (éd. Presses Universitaires de France, 93117). Paris: (10e éd.).

Bassolé, L. (2006). Responsabilité conjointe et performance des groupes de crédit. le développement face à la pauvreté.

Berger, A. N., & Udell, L. K. (2011). Bank size, lending technologies, and small business finance. *Journal of Banking & Finance* , 35 (3), 724-735.

Blanchet, A., & Gotman, A. (2010). *L'analyse des discours. Alain Blanchet, Anne Gotman, L'enquête et ses méthodes: l'entretien*. Paris: Armand Colin.

Boateng, A., Asongu, S., Akamavi, R., & Tchamyu, V. (2018). Information asymmetry and market power in the African banking industry. *Journal of Multinational Financial Management* , 44 (4), 69-83.

Bordes, C., Hautcoeur, P. C., Labarthe, D. L., & Ragot, X. (2013). *Monnaie, Banque et Marchés Financiers*. (No. hal-03398536). HAL.

Castillo, J. A., Mora-Valencia, A., & Perote, J. (2018). Moral hazard and default risk of SMEs with collateralized loans. *Finance Research Letters* , 26, 95-99.

Chibel, Z., Bamousse, Z., & El Kabbouri, M. (2018). Etude de différentes méthodes d'analyse de risque crédit: Revue de littérature. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit* , 2 (4).

Chortareas, G., Magkonis, G., & Zekente, K. M. (2020). Credit risk and the business cycle: What do we know? *International Review of Financial Analysis* , 67 (4), 101-421.

Cieply, S., & Grondin, M. (2000). L'octroi de crédit par les banques en situation d'asymétrie d'information: les résultats d'une enquête auprès d'un échantillon de chargés de clientèle PME. In CIFPME 2000,(No. halshs-00145330).

de La Bruslerie, H. (2014). *financière, diagnostic et évaluation*. (P. E. Dunod, Éd.) - 4e éd.

Djine, L. T. (2009). *Les faillites bancaires en Afrique subsaharienne*. Cameroun: Editions L'Harmattan.

Dwihandayani, D. (2016). Analysis of the performance of non-performing loans (NPLs) of banking in Indonesia and the factors affecting NPLs. *Journal Ekonomi Bisnis* , 22 (3), 265-274.

- Ferrary, M. (1999). Confiance et accumulation de capital social dans la régulation des activités de crédit. *Revue française de sociologie*, 40 (3), 559-586.
- Galai, D., & Wiener, Z. (2015). Credit risk and dividend irrelevance. Available at SSRN 2597475 .
- Islam, M. S., & Nishiyama, S. I. (2019). Non-performing loans of commercial banks in South Asian Countries: adverse selection and moral hazard issues. *Asian Economic and Financial Review*, 9 (9), 1091.
- Joseph, M. T., Edson, G., Manuere, F., & Clifford, M. (2012). Non performing loans in commercial banks: a case of CBZ Bank Limited in Zimbabwe. *Interdisciplinary Journal of Contemporary Research in Business*, 4 (7), 467-488.
- Karim, S. L. (2013). La difficulté de financer les PME dans un contexte de forte asymétrie d'information: Cas des PME algériennes. *The Algerian Business Performance Review (ABPR)*, 2 (3), 19-32.
- Khan, M. A., Siddique, A., & Sarwar, Z. (2020). Determinants of non-performing loans in the banking sector in developing state. *Asian Journal of Accounting Research*, 5 (1), 135-145.
- Kornai, J., Maskin, E., & Roland, G. (2003). Understanding the soft budget constraint. *Journal of economic literature*, 41 (4), 1095-1136.
- Lobez, F. (1997). Banque et Marché de Crédit, finance PUF, coll. Finance, Paris.
- Lotfi, S., & Hicham, M. E. (2021). Préviation de Défaillance Des entreprises: Apport des Réseaux de Neurones Artificiels. *International Journal of Financial Accountability, Economics, Management, and Auditing (IJFAEMA)*, 3 (3), 70-79.
- Madouche, Y., Karim, S. L., & Bia, C. (2018). Le financement relationnel: une réponse au rationnement de crédit des PME algériennes. *The Algerian Business Performance Review (ABPR)*, 7 (2), 2169-2184.
- Maurel, M., & Pernet, T. (2021). New evidence on the soft budget constraint: Chinese environmental policy effectiveness in SOE-dominated cities. *Public Choice*, 187 (1), 111-142.
- Mbama, P. C., & Abe, J. M. (2020). Financement relationnel bancaire et asymétrie informationnelle des entreprises en zone CEMAC: un effet de dilution. *Revue africaine de management*, 5 (1), 129-145.
- Miles, M. B., & Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck Supérieur.
- Negura, L. (2006). *L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales*.
- Pluskota, A. (2021). Macroeconomic Determinants Affecting Credit Risk in Central and Eastern Europe. *Folia Oeconomica Stetinensia*, 21 (1), 92-104.
- Podpiera, J., & Weill, L. (2008). Bad luck or bad management? Emerging banking market experience. *Journal of financial stability*, 4 (2), 135-148.

- Priyadi, U., Utami, K. D., Muhammad, R., & Nugraheni, P. (2021). Determinants of credit risk of Indonesian Shari'ah rural banks. *ISRA International Journal of Islamic Finance* , 13 (3), 284-301.
- Rachman, R. A., Kadarusman, Y. B., & Anggriono, K. (2018). Bank-specific factors affecting non-performing loans in developing countries: Case study of Indonesia. *The Journal of Asian Finance, Economics, and Business* , 5 (2), 35-42.
- Remache, A., & Hidouci, A. (2019). Conception et proposition de modele de risque de crédit.
- Sakawa, H., & Watanabel, N. (2021). Main bank relationships and risk taking in Japanese listed firms. *Applied Economics* , 53 (9), 996-1012.
- Stiglitz, J. E. (1990). Peer monitoring and credit markets. *The world bank economic review* , 4 (3), pp. 351-366.
- Stiglitz, J. E., & Weiss, A. (1981). Credit rationing in markets with imperfect information. *The American economic review* , 71 (3), 393-410.
- Tfaily, A. (2017). Information Asymmetry and Credit Risk-A Theoretical Perspective. In *Proceeding of the 11th International Management Conference, "The Role of Management in the Economic Paradigm of the XXIst Century", Century", November 2nd-4th*, (pp. 652-659). Bucharest, Romania .
- Vernette, É., & Giannelloni, J. L. (2019). *Études de marché. Vuibert*.
- Vigneron, L. (2014). Relations bancaires et crédit aux PME. *Revue du financier* (207), 63-77.
- Vilanova, L., & Lobeze, F. (2015). *Microéconomie bancaire*. Presses universitaires de France.